



5561

19 DEC 2022

DECISION N°/MINFI/DGD DU PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE DE CONSTRUCTION LA CLOTURE AUTOEUR DU SITE TSF DE NEW-BELL A DOUALA

Le Directeur Général des Douanes,

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des Autres Entités publiques ;
 Vu la loi n°2021/026 du 16 décembre 2021 portant loi des finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2022 ;
 Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2018/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 Vu la circulaire 00000456/C/MINFI/ du 30 décembre 2021 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, Des Autres Entités Publiques pour l'exercice 2022 ;
 Vu l'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°0001/AONO/MINFI/DGD/CIPM/2022 du 12/07/2022 pour les travaux de construction de la clôture et de réhabilitation du Bureau Secondaire des Douanes de Yagoua, de la clôture autour du site TSF de New-Bell et de la construction du Poste de contrôle des Douanes de Seilou Samba ;

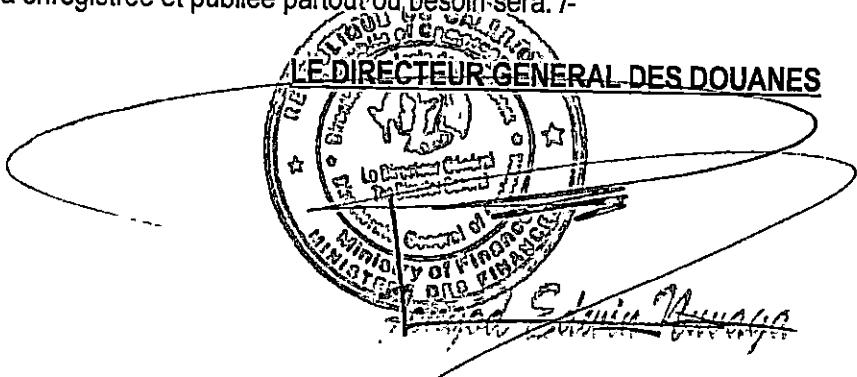
Considérant la Lettre N°00021/L/MINFI/CIPM-DGD du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de la Direction Générale des Douanes du 30/08/2022 portant proposition d'attribution du marché y relatif ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise ci-après est retenue comme adjudicataire du marché relatif à la consultation susmentionnée :

OBJET	ADJUDICATAIRE	MONTANT TTC	DELAI DE LIVRAISON
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA CLOTURE AUTOEUR DU SITE TSF DE NEW-BELL	ALPHA COMMERCIAL COMPANY LTD YAOUNDE Tél : 675.692 059	88 029 022 (Quatre-vingt-huit millions vingt-neuf mille vingt-deux) F CFA	90 JOURS

ARTICLE 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-



AMPLIATIONS :

- MINFI (pour information)
- MINMAP (pour information)
- ARMP (pour publication)
- CIPM-DGD (pour information)
- Affichage/Chronos